

12 déc 2025 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 12 décembre 2025](#)

Réparation des dommages résultant des accidents du travail en faveur des délégués du Conseil central laïque, des aumôniers et des conseillers moraux

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la réparation, en faveur des délégués du Conseil central laïque, des aumôniers et des conseillers moraux, des dommages résultant des accidents du travail et des accidents survenus sur le chemin du travail.

Le projet d'arrêté royal vise à étendre le champ d'application de l'arrêté royal du 24 janvier 1969 relatif à la réparation, en faveur des membres du personnel du secteur public, des dommages résultant des accidents du travail et des accidents survenus sur le chemin du travail, aux délégués du Conseil central des communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique (Conseil central laïque), aux aumôniers et aux conseillers moraux.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be